



**Publiée sur le site internet de la commune le : 26 septembre 2023**  
**MASSAROTTI Yves, maire de la commune de Vougy**

**Délibération du conseil municipal du 21 septembre 2023 - N° D2023\_44**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un septembre, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, Maire de Vougy, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 12 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 12

Absents : 7

Dont 3 absentes ayant donné pouvoir :

LEDRU Sindy ayant donné procuration à PASQUALIN Martine

AZZOPARDI Karen ayant donné procuration à DUCROUX Elisabeth

BOUACHRAOUI Saïda ayant donné procuration à MASSAROTTI Yves

Votants : 15

Quorum atteint

Secrétaire de séance : GLIERE Émeline

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves	X		MENEGON Daniel	X		DEPOISIER Fabrice	X	
LAURENSEN David	X		SCANU Stéphane		X	LEDRU Sindy		X
DUCROUX Elisabeth	X		BOUACHRAOUI Saïda		X	SIMONIN Marc		X
VALENTINI Christian	X		GENOVA Antonio	X		VOTTERO Cédric		X
PASQUALIN Martine	X		ROGAZY Fabienne		X	GLIERE Emeline	X	
CAPRI Brigitte	X		PEPIN Nathalie	X				
TINJOUJ Denis	X		AZZOPARDI Karen		X			

## **OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT – TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée la nécessité de créer un poste au sein des services techniques pour accroissement temporaire d'activité, en raison d'un surcroît de travail dû à divers travaux de bâtiment et de la mise en conformité en accessibilité de nos bâtiments ouverts au public.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :*


- CRÉER à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023 d'un emploi non permanent à temps complet d'adjoint technique territorial.
- AUTORISER M. le Maire à procéder au recrutement et à signer tout document afférent à cette décision.
- PRÉCISER que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2023 et seront inscrits au budget de l'exercice 2024.
- FIXER comme suit le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> octobre 2023 :

## TABLEAU DES EFFECTIFS

CADRES OU EMPLOIS	CATÉGORIE	DURÉE HEBDOMADAIRE DE SERVICE	TAUX DE RÉMUNÉRATION HEBDOMADAIRE
<b>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</b>			
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	35 h	35/35 <sup>ème</sup>
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	36 h 15 mn	35/35 <sup>ème</sup>
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	28 h	28/35 <sup>ème</sup>
<b>FILIÈRE TECHNIQUE</b>			
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1 x à 39 h/1 x 31h	35/35 <sup>ème</sup>
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	25 h annualisées	22.69/35 <sup>ème</sup>
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	7 h	3/35 <sup>ème</sup>
Adjoint technique territorial	C	40 h annualisées	35/35 <sup>ème</sup>
Adjoint technique territorial	C	1 x à 39 h/1 x 31h	35/35 <sup>ème</sup>
Adjoint technique territorial (emploi saisonnier)	C	1 x à 39 h/1 x 31h	35/35 <sup>ème</sup>
Adjoint technique territorial (surcroit de travail)	C	1 x à 39 h/1 x 31h	35/35 <sup>ème</sup>
<b>FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE</b>			
ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	43 h 15 mn annualisées	35/35 <sup>ème</sup>
<b>FILIÈRE CULTURELLE</b>			
Adjoint territorial du patrimoine	C	35 h	35/35 <sup>ème</sup>

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.*

La secrétaire de séance,



Émeline GLIERE

Le Maire,



Yves MASSAROTTI